

Année 1490. Maximilien, Roi des Romains, futur Empereur du Saint Empire, demande Anne de Bretagne en mariage.

Le traité du Verger, signé entre la France et la Bretagne dans le courant du mois d'août 1488 comportait, entre autre clauses, l'obligation, prétendument imposée au Duc de Bretagne d'obtenir l'accord du roi de France pour marier ses deux filles Anne et Isabeau :

« (le mariage de ces dames) ne pourra se faire et se conclure que par l'avis, le conseil et le consentement du roi, et non autrement) ». (Lobineau, Preuves, page 1499).

La France prétend placer l'un de ses hommes-liges sur le trône de Bretagne. Intention précisée par le traité : les filles du duc ne pourront épouser des *« sieurs enclins et affectés à émouvoir des guerres et des divisions »*. Les filles du duc François seront certes autorisées à se marier, mais seulement avec l'un des hommes agréés par le roi de France. Le traité prévoit une clause pénale très lourde : si les princesses se marient sans le consentement de Charles VIII, les quatre villes de Saint-Malo, Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Dinan, deviendront sa propriété, et celle de ses successeurs, d'une manière définitive (Lobineau, Preuves, page 1499). Une clause supplémentaire prévoit qu' en cas de contravention aux dispositions concernant le mariage des princesses, le duché sera frappé d'une amende de 200 000 écus d'or, que le budget annuel du la Bretagne ne pourra supporter : du vol.

Cette clause, qui prétend interdire aux princesses de se marier, sauf consentement du roi, est illégale. Ce fait a été ignoré de tous les historiens non juristes. D'autant que le prétendu traité est imposé à la suite d'une défaite militaire, à l'issue d'une guerre injuste.

Il est important - à raison des erreurs colportées sur ce point jusqu'à aujourd'hui (notamment par Lobineau; Morice ; Gabory ; Nassiet, Bérenger et autres) - de rappeler les lois du mariage entre adultes, telles qu'elles sont fixées par le droit canonique par le concile de Latran IV de 1215, qui a introduit une véritable révolution dans la législation du mariage, en imposant la liberté des époux dans le choix de leur conjoint. Lors de ce concile, l'église reconnaît aux femmes le droit de refuser un mariage qui ne

leur convient pas, et interdit à quiconque d'attenter à la libre volonté des futurs époux de convoler librement. C'est, ont dit certains auteurs, une révolution « féministe ». De plus, pour interdire la clandestinité des mariages, et les mariages consanguins, la publication des bans devient obligatoire : on doit donc se marier d'une manière publique, devant le religieux qui célèbre l'union, et avec des témoins. Même si des pressions continuent, pendant longtemps, à être exercées par les familles sur les jeunes femmes comme sur les hommes, elles sont contraires au droit, et peuvent justifier des actions en nullité - si les intéressés sont suffisamment puissants et déterminés pour entreprendre un procès, toujours aléatoire, il est vrai, et pas toujours suivi d'effet. Le choix de la princesse Anne est donc - juridiquement s'entend, entièrement libre, et ce n'est pas un traité imposé par la force de l'ennemi qui peut porter atteinte à ce principe, désormais sacré. Elle est parfaitement informée de ces dispositions, puisque, nous l'avons vu, le 8 décembre 1488, elle a dénoncé devant des notaires apostoliques le prétendu mariage qu'on veut lui imposer avec le sieur d'Albret, et a même renouvelé cette démarche une deuxième fois un peu plus tard. Demander le consentement des parents reste une obligation de conscience pour les enfants, mais ils conservent leur entière liberté, et le défaut d'autorisation des parents ne constitue plus un empêchement après la puberté. (Timbal et Le Bras, voir ci après).

Le gouvernement breton, ne tenant aucun compte de ce prétendu interdit, par lequel les Français prétendent placer sur le trône de Bretagne un de leurs vassaux, continue donc les négociations matrimoniales, et s'affranchit de cette clause, en novembre et décembre de cette même année 1490, en acceptant l'union de Maximilien et d'Anne, puis en la célébrant à Rennes le 19 décembre de cette même année, dans leur cathédrale. Lors de la signature du diktat du Verger, soucieux d'obtenir la paix à tout prix, ils ont donc fait *semblant de l'accepter*, sauf à savoir qu'ils n'en tiendraient aucun compte. D'ailleurs, Albret est en Bretagne depuis le mois de mai 1488, et, membre du Conseil ducal, il est loin de renoncer à ce pourquoi il y est venu : se marier avec l'héritière du duché. Il a fait partie des négociateurs du traité, et l'on ne peut penser qu'il ait accepté cette absurdité, soumettant sa propre volonté d'épouser Anne à un interdit venant de la cour de France, et qui n'a aucun effet juridique, mais qui est un abus de droit. (1)

La promesse d'Anne de Bretagne de se concerter avec les rois d'Angleterre et d'Espagne pour se marier ne procède pas du tout de la même intention; la prétendue clause du traité du verger étant nulle de plein droit, la décision

d'Anne de consulter ses alliés est un acte de volonté, librement consenti ; elle est l'effet de la nécessité de prendre les décisions « ensemblement », chaque fois que cela est possible, d'une manière cohérente. De même, lorsqu'elle accepte de marier sa sœur Isabeau au fils de d'Albret, en juillet de la même année, elle se concertera avec ses alliés, qui consentiront à ce mariage, bien entendu. En 1490, Anne n'a que treize ans. En dépit de la législation du concile de Latran, qui instaure la liberté des futurs conjoints en matière de mariage, il existe des exceptions, consenties par les intéressés, spécialement lorsque les pays sont en guerre, et que leurs décisions doivent être concertées avec celles de leurs alliés. Anne a promis de ne pas se marier, sans avoir obtenu le consentement du roi d'Angleterre, et du roi d'Espagne. (Pélicier pages 173, 174). Cet accord n'est pas de la même nature que celui imposé, contraire au droit, de celui du traité du Verger. Il est libre, et L'Espagne et l'Angleterre, au demeurant, sont tout-à-fait d'accord sur le principe du mariage d'Anne et de Maximilien.

BIBLIOGRAPHIE

Bischoff, in 1491, La Bretagne terre d'Europe, Maximilien 1^{er}, roi des Romains, page 463.

Chombart de Lauwe, L'éphémère reine des Romains, Paris 1980, pages 291 et suivantes.

Gabory Emile, Anne de Bretagne, Paris, 1941, pages 69 et suivantes.

Giry-deloison Charles, Henry VII et la Bretagne, in 1491, la Bretagne, terre d'Europe, pages 224 et 225.

Esmein, Le mariage en droit canonique, page 342 et suivantes. Divorce et dynastie, pages 86, 87,

Glasson E., Du consentement des époux au mariage d'après le droit romain, le droit canonique, l'ancien droit français, le code Napoléon, et les législations étrangères, Paris 1866, A. Durand

Labande-Mailfert Yvonne, Charles VIII, Paris 1986, pages 140, 174, 179, éditions Fayard.

La Borderie, pages 557 et suivantes ; pages 572 et suivantes.

Le Bras Gabriel, Histoire du droit et des institutions de l'église, avec Jean Gaudemet, 18 tomes.

Le Bras Gabriel, Le mariage dans la théologie et le droit de l'Église du 11^e au 13^e siècle, Cahiers de Civilisation Médiévale Année 1968, pages 191-202

Lobineau, Preuves, 1499.

Mélenec Louis, Le traité du Verger, in Anne de Bretagne, voir plus haut, année 1488.

Pélicier, pages 173 et suivantes, 259, 260, Genève 1970.

Timbal P.C. Droit romain et ancien droit français, Paris, 1960, dalloz, pages 38 à 46.

Les négociations matrimoniales avec l'Empereur Frédéric III, et avec Maximilien ne datent pas de 1490, année du mariage d'Anne et de Maximilien. François II étant mort quelques semaines à peine après le désastre militaire de Saint-Aubin-du-Cormier, survenu le 28 juillet 1488, le gouvernement breton décide de poursuivre sa décision de marier la Duchesse - avec l' accord, de celle-ci, bien entendu - à Maximilien d'Autriche, sans en référer au roi de France, qui n'a pas voix au chapitre dans cette affaire.

Une solide amitié s'était établie, en son temps, entre le duc François II et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fondée sur leur intérêt commun : se défendre contre les entreprises criminelles de Louis XI (La Borderie, tome 4, page 443). Charles le Téméraire, mort devant Nancy le 5 janvier 1477, ces relations étroites entre les deux cours se poursuivent avec Maximilien, gendre du duc de Bourgogne, pour les mêmes raisons : faire échec à l'ennemi commun.

Le 23 septembre 1487, l'invasion française en Bretagne étant en cours depuis plusieurs mois, François II propose sa fille Anne à Maximilien, devenu roi des Romains depuis l'année précédente, dès que celui-ci fera son entrée en Bretagne. A la faveur de ce mariage, et de l'aide militaire qu'il promet d'apporter au duché, sera mise à sa disposition la place fortifiée et très prospère de Saint-Malo (Pocquet, François II et l'Angleterre, page 282; Pélicier, pages 107, 108, 109, 134, 173), pour débarquer ses soldats, et pour en jouir.

L'un des principaux artisans de ce mariage est Jean de Chalon, prince d'Orange. Neveu de François II, capitaine de Rennes, lieutenant général du duché, héritier potentiel du trône de Bretagne après Anne et Isabeau, ce grand seigneur franc-comtois a toutes les raisons de souhaiter ce mariage. Il

a lutté avec Maximilien contre Louis XI, a été condamné à mort par ce triste sire, et a été envoyé par Charles VIII et Anne de Beaujeu en Bretagne pour y servir d'intermédiaire, après son court emprisonnement consécutif à la bataille de Saint-Aubin.

Par le traité d'Arras, du 23 décembre 1482, bien que vainqueur des armées françaises à Guinegate en 1479, Maximilien a été contraint, contre sa volonté, sous la pression des Flamands, qui, lassés de la guerre, veulent imposer la paix, de fiancer sa fille Marguerite à Charles, fils de Louis XI, et de lui céder plusieurs provinces - dont la Picardie et la Franche Comté, provinces qui appartenaient à son épouse Marie - , lorsque le mariage deviendra effectif. Par ce traité, il est prévu que la princesse Marguerite épousera en temps venu le dauphin Charles, héritier du trône de France. Maximilien est donc, à ce moment, le futur beau père de Charles VIII. (Commynes, Mémoires, Paris, collection folio ; Pélicier, page 42).

Les relations entre la cour du roi des Romains et la cour du roi de France ne s'améliorent pas pour autant. En raison du grave contentieux qui les oppose, les relations entre les deux souverains sont très tendues, et vont le rester.

De tous les prétendants avec lesquels ont été conduites les négociations de mariage pour la princesse Anne, c'est à Maximilien que la préférence est donnée. En 1481, Anne avait été promise au prince de Galles, fils du roi Edouard IV d'Angleterre (Pocquet du Haut Jussé, François II et l'Angleterre, Paris 1929, page 231). Mais ce roi meurt en 1483. Richard III, roi qui lui a succédé, est tué lors de la bataille de Bosworth, en 1485, et est remplacé sur le trône d'Angleterre par Henry VII. Les rois d'Espagne Isabelle et Ferdinand, qui souhaitaient voir leur fils Juan, héritier de leurs possessions, épouser la duchesse Anne, ont renoncé à ce projet, et donné leur accord à son mariage avec Maximilien (Pélicier, page 173).

La voie est donc libre du côté des puissances alliées pour ce mariage avec le roi des Romains. Albret et Rohan, eux, n'ont pas encore renoncé à leurs projets, et espèrent toujours le premier épouser Anne de Bretagne, le second marier la princesse avec un de ses fils.

L'usage des cours de cette époque, lorsque naît un prince ou une princesse, est de lui chercher aussitôt un mari ou une femme. Il est assez fréquent que

les négociations soient entamées avant leur naissance, et même avant les grossesses des futures mères des enfants à naître : « s'il vous naît une fille, nous la marierons avec mon fils, s'il vous naît un fils, nous le marierons avec l'une de mes filles .. ». Les mariages sont des moyens de garantir la paix - une paix d'ailleurs toujours très relative -, mais aussi de se garantir contre les aléas du futur. Il est fréquent que ces mariages concluent des guerres parfois féroces, : les souverains ennemis peuvent se marier entre eux, ou avec les proches parents de leurs ennemis, pour sceller la paix ; ainsi, Anne épouse Charles VIII en 1491, Louis XII et Marie d'Angleterre en 1514, François Ier épouse la sœur de Charles Quint en 1530, fille de Jeanne la folle, et veuve du roi du Portugal). Ces combinaisons, d'ailleurs, souvent n'empêchent rien, les rois devenus des beau-frères par leur mariage, n'hésitant guère à continuer ou à reprendre leurs guerres fratricides. Il existe d'autres hypothèses, dont certaines singulières.

L'un des cas célèbres, parmi d'autres, est celui de Louis d'Orléans, proche parent de Charles VIII, et qui deviendra roi de France en 1498, à la mort de Charles. Louis XI ayant eu une fille, prénommée Jeanne, en 1464 conclut, par une ruse, trompant son parent le duc Charles d'Orléans, père du jeune Louis, un contrat de mariage par paroles de futur. La jeune fille est infirme de naissance. Louis XI le sait, c'est la raison pour laquelle il propose sa fille en mariage à la famille d'Orléans. Dès le début, il espère qu'en raison de ses infirmités, sa fille ne donnera aucune descendance à la famille d'Orléans. La jeune fille grandit, le jeune homme et sa mère essaient, en vain, de se dégager de ce piège. Le mariage est célébré, sous la menace d'emprisonnement et de mort, en 1476. C'est en 1498 seulement qu'il sera annulé, au cours d'un procès rocambolesque. Libéré des liens de ce mariage, Louis épouse très peu de temps après, Anne de Bretagne, le 7 janvier 1499, à Nantes. (Quilliet Bernard, Louis XII, Paris éditions Fayard.

BIBLIOGRAPHIE.

Bérenger Jean, Histoire de l'empire des Habsbourg, Paris 1990, page 137, éditions Fayard. Tout ce qu'écrit cet auteur, professeur à la Sorbonne, sur le mariage d'Anne de Bretagne, page 137, est faux. (Il y a au moins dix erreurs dans cette page, nous reviendrons sur ces âneries).

Bischoff Georges, in 1491, La Bretagne, terre d'Europe, page 463.

Chombart de Lauwe, pages 291 et suivantes.

Gabory Emile, Anne de Bretagne, Paris, 1941, pages 69 et suivantes.

Giry-deloison Charles, Henry VII et la Bretagne, in 1491, la Bretagne, terre d'Europe, pages 224 et 225.

Labande-Mailfert Yvonne, Charles VIII, Paris pages 140, 174, 179, 185 ; même remarque que pour Jean Bérenger, ci dessus.

Le Bras Gabriel, Histoire du droit et des institutions de l'église, avec Jean Gaudemet, 18 tomes.

Lobineau, page 776, preuves, 1499.

La Borderie, pages 557 et suivantes ; pages 572 et suivantes ;

Morice, II, page 202 ; Preuves, III, pages 466.

Pélicier, pages 107 et suivantes, 173, 259, 260 et suivantes.

Timbal P.C. Droit romain et ancien droit français, Paris, 1960, Dalloz, pages 38 à 46.

LES RAISONS DU CHOIX BRETON.

Cette alliance avec le prince Maximilien, dont les possessions sont très éloignées de la Bretagne, est étonnante ; elle paraît pourtant à l'époque la meilleure. Plusieurs raisons expliquent ce choix :

La première est d'ordre dynastique Même très inférieur en puissance au roi de France, le roi des Romains porte un titre prestigieux. Il a la préséance sur tous les souverains européens - hormis son père l'empereur Frédéric III, qui est le premier souverain d'Europe - y compris le roi de France. Il la conservera, d'ailleurs, jusqu'à la révolution française (Jean-François Noël, Le Saint Empire, Paris 1993, PUF, Collection que Sais-je, n° 1646). Par son mariage avec le "grand monarque des Chrétiens", Anne est destinée à devenir Impératrice, c'est à dire la Première Princesse d'Europe. Le futur empereur est un personnage infiniment plus prestigieux qu'un vicomte de Rohan, ou qu'un sieur d'Albret ! La Bretagne n'est pas, avant qu'elle soit réduite à rien par les Français à l'issue de la guerre, une puissance secondaire ; elle mérite bien l'appellation de *"plus belle Duché de la Chrétienté"*. Elle explique aussi, avec d'autres raisons, que les Rohan, candidats malheureux, ont été rejetés : quiconque peut marier sa fille au fils de l'Empereur du Saint Empire, deuxième personnage de la chrétienté après le pape, ne la donne pas au fils de son vassal, fût-il riche et

puissant.

La deuxième, surtout, est militaire et stratégique. Maximilien, bien qu'ayant capté, en 1477, par son premier mariage avec la fille de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, une partie de l'héritage de son beau père, ne possède pas les moyens financiers de ses ambitions, comparativement au roi de France Charles VIII, qui dispose d'un budget et d'une armée infiniment supérieur. Toujours en guerre ou en conflit avec plusieurs adversaires ou voisins, il est contraint de partager ses forces entre plusieurs terrains d'opérations. Il n'en reste pas moins qu'il est en mesure d'exercer des pressions fortes sur le royaume de France, par ses possessions situées à l'est de celui-ci. Compte tenu de son très haut rang, de son titre prestigieux, de son âge, des territoires dont il est le seigneur, et de sa capacité à mobiliser ses armées et à combattre, il apparaît comme un allié parfaitement plausible pour les Bretons. Il déteste la Maison de France, et n'en finit pas de régler ses comptes avec elle. Louis XI a dépouillé sa femme Marie de Bourgogne d'une partie importante de l'héritage de son père Charles le Téméraire, et ruiné la maison de Bourgogne, dont il revendique les possessions. Bien que par le traité d'Arras conclu en 1482, il a été contraint se fiancer sa fille Marguerite d'Autriche au dauphin Charles (qui n'a pas encore succédé à son père Louis XI, qui meurt le 30 août 1483), cela ne diminue en rien la haine féroce qu'il porte à cette maison. C'est un élément particulièrement favorable pour la Bretagne, assurée de trouver en Maximilien un successeur aussi pugnace que le Téméraire. Ce traité, lui a été imposé par les Flamands, et il n'a pas caché son désir de vouloir récupérer la fille qu'on lui a enlevée de force, avec les possessions qui lui ont été attribuées en dot. La duchesse Anne, consultée sur ce projet d'union avec le roi des Romains, a donné son accord. Elle en est évidemment flattée. Le prince Maximilien d'Autriche passe pour être beau (ce qui est faux, comme le montrent ses portraits : il a un gros nez busqué, une volumineuse mâchoire inférieure, la bouche toujours ouverte ...). Mais il est vaillant, tenace, très bon soldat, et a montré son courage sur les champs de bataille.

Des raisons diplomatiques s'ajoutent à cela. L'Angleterre et l'Espagne sont

favorables à cette union, en dépit des projets de fiançailles conclus avec la cour de Bretagne plusieurs années auparavant. Les deux pays ont donné leur accord à ce projet, bien que l'Espagne n'ait pas encore obtenu la restitution du Roussillon et de la Cerdagne, jadis cédées à Louis XI par le roi d'Aragon, provinces qui ne seront rendues qu'au traité de Barcelone, le 19 janvier 1493.

Au plan humain, le prince Maximilien attire le respect. Né en mars 1559, il est âgé, en 1490, de 31 ans et demi. Il est grand, habile, intelligent, ambitieux, courageux, entreprenant, ami des arts et érudit. Il a prouvé son aptitude à faire des enfants, puisque son épouse Marie lui a donné deux fils et une fille. Il fera la fortune de sa lignée. Un homme certainement plus séduisant que Charles VIII, petit, malingre laid, qui ressemble à un avorton, comme le démontrent ses portraits et ses bustes. L'homme a d'indiscutables qualités. Tout au long de son règne, il va se révéler protecteur des artistes, romanesque, qui lui vaut d'être surnommé « le dernier chevalier ».

La demande en mariage d'Anne de Bretagne par le roi des Romains Maximilien d'Autriche (mars 1490).

Le 20 mars 1490, à Innsbrück, capitale du Tyrol, l'une de ses villes préférées, Maximilien fait établir par ses conseillers une demande en mariage en bonne et due forme. Il accrédite quatre ambassadeurs en Bretagne, pour présenter sa demande à la jeune duchesse et à son gouvernement : le comte Engelbert de Nassau, son « mignon » Wolfgang de Polham, maréchal de l'Empire - son ami, non son compagnon de coucherie, car il n'y a nulle trace de mœurs particulières chez Maximilien -, Jacques de Gondebaud, son secrétaire, de Loupian, maître d'hôtel. Nassau reste au Pays Bas, les deux autres ambassadeurs poursuivent leur course jusqu'en Bretagne.

Au moment où Maximilien envoie ses ambassadeurs à Rennes, pour demander la Duchesse en mariage, sa titulature est impressionnante. Bien que non encore Empereur, et bien que ne possédant pas de toutes les seigneuries dont il fait étalage - et qu'il revendique au nom de son mariage avec la fille du duc de Bourgogne -, voici dans quels termes il introduit sa demande, annoncée à Anne de Bretagne par ses ambassadeurs, datée du 20 mars, de la cinquième année de son règne :

« Maximilien, par la grâce de Dieu roi des Romains, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg

et de Gueldre, comte de Flandres, de Tyrol, d'Artois, de Bourgogne, Palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, de Zutphen et de Malines, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise et de Salins ... » (Morice, Preuves, III 694). ..

Les ambassadeurs arrivent en Bretagne au mois de juillet. Isabeau, qui a été promise à Philippe le Beau, fils de Maximilien, et au seigneur d'Avesnes, fils d'Alain d'Albret, n'épousera ni l'un ni l'autre de ses « promis », car elle mourra le 24 août suivant.

La lettre donnée aux ambassadeurs par Maximilien contient les phrases qui suivent :

« Il nous est très agréable d'envoyer vers ladite duchesse nos ambassadeurs, en leur donnant plein pouvoir de lui écrire et de lui déclarer, ainsi qu'à ceux de son sang, aux barons, nobles et sujets du duché de Bretagne, notre volonté sur ledit traité et notre mariage ... à savoir de nous prendre comme vrai et loyal époux et mari selon Dieu notre sainte mère l'Eglise, et de plus faire tout ce que des bons et loyaux ambassadeurs, procureurs et orateurs peuvent et doivent faire, et cela jusqu'à consommation du mariage, ainsi que nous le ferions nous-même, si nous y étions présents ».
(Morice, III Preuves 694).

Au physique, Anne a plu aux émissaires de Maximilien. Elle est petite et plutôt maigre, elle boite légèrement, mais elle est avenante, vive, et a un beau visage. L'un des « rapports » envoyés à Maximilien, dit-on, décrivent la jeune duchesse, et ne manquent pas de souligner qu'elle cache « dans son corselet moult trésors bien durs », accessoires en effet bien utiles dans le jeu de l'amour (Gabory Emile, page 67). Les ambassadeurs étant arrivés en Bretagne, leur demande ayant été agréée, il ne reste qu'à prononcer la célébration canonique du mariage par procuration.

Les rois catholiques écrivent à leur ambassadeur Rojas, le 4 juillet 1490 :
« Si le mariage de la duchesse avec l'infant (Juan) devenait impossible, prenez soin de la marier avec le roi des Romains ». (Pélicier, page 173). La voie est donc libre du côté des puissances alliées pour ce mariage. Albret et Rohan, eux, n'ont pas encore renoncé à leurs projets, et espèrent toujours le premier épouser Anne de Bretagne, le second marier la

princesse avec un de ses fils.

Pendant longtemps, la date du mariage a été incertaine ; on s'est interrogé sur le point de savoir si ce mariage avait été consacré par une cérémonie religieuse, indispensable pour donner réalité à cette union, qui est considérée par l'église comme un sacrement. Certains auteurs ont pensé que la cérémonie a eu lieu au mois de Mars ou au mois d'Avril. En réalité, elle ne sera célébrée qu'au mois de décembre suivant, le 19, à Rennes, par Michel Guibé, évêque, neveu du grand trésorier Pierre Landais. Les Français, très probablement, se sont emparés des documents

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

BIBLIOGRAPHIE.



Bérenger Jean, Histoire de l'empire des Habsbourg, Paris page éditions Fayard.

Bischoff Georges, Maximilien Ier, in 1491, page 463.

Chombart de Lauwe, pages 291 et suivantes.

Gabory Emile, page 67.

Jaligny, page 624 ?

Labande-Mailfert, Charles VIII, page

Lobineau, page 776.

La Borderie, pages 557 et suivantes ; pages 572 et suivantes ;

Giry-deloison Charles, Henry VII et la Bretagne, in 1491, la Bretagne, terre d'Europe, pges 224 et 225.

Minois Goerges, Anne de Bretagne, Paris Pamphlet virulent sur la personnalité d'Anne de Bretagne, mais très documenté sur les faits.

Morice, II page 202, III, preuves pages 466, 694.

Morvan Frédéric, Anne de Bretagne, Luçon 2019, pages 55 et suivantes, éditions Gisserot.

Pélicier, pages 173, 259, 260.

Timbal P.C. Droit romain et ancien droit français, Paris, 1960, Dalloz, pages 38 à 46.

**(LA SUITE : L'ETONNANT MARIAGE D'ANNE DE BRETAGNE ET DE MAXIMILIEN,
sera publiée dans le livre en voie de terminaison : ANNE DE BRETAGNE ET L'IGNOBLE
GUERRE D'INVASION)**